Envoyé en préfecture le 12/05/2026
Reçu en préfecture le 12/05/2026
Publié le
ID : 035-213501950-20260504-D_2026_50-DE

DEPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE
COMMUNE DE MONTREUIL-SUR-ILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six, le 4 mai à vingt heures trente, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal de la Commune de Montreuil-sur-Ille s'est réuni à la salle du Clos Paisible, sous la présidence Mme CADOR Adeline, Maire de Montreuil-sur-Ille.

Nombre de conseillers :
- En exercice : 19
- Présents : 18
- Votants : 19

Date de convocation : 27/04/2026
Date de publication : 30/04/2026

MEMBRES PRESENTS : Mmes et MM. CADOR Adeline, TERTRAIS Arnaud, FINET Johanne, BAUDAS Simon, THONIER Carole, LAHAYE Denis, MORIN William, PASTUREL Mathieu, LECHEVALIER Céline, BOULAIRE Céline, MICOINE LAURE, AUREGAN Yvain, BOURGUENOLLE Camille, GERARD Adrien, HABERT Orlane, KRIMED Jean-Jacques, NOURRY Jérôme, PARBEAU Gwenaëlle.

MEMBRE ABSENT EXCUSE : Pouvoir à KRIMED Jean – Jacques

MEMBRE ABSENT NON EXCUSE : /

SECRETAIRE DE SEANCE : BOULAIRE Celine

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

DELIBERATION N° 2026- 50 : Vente de la parcelle cadastrale n°AD494 à Mme FOUGLE

La parcelle cadastrée AD 494, propriété de la commune, présente une superficie de 7 m².
Elle est située en continuité d'un terrain privé actuellement en cours de vente (propriété de Mme Fouglé). Les acquéreurs potentiels ont exprimé le souhait d'acquérir cette parcelle communale.

Selon la propriétaire actuelle, cette parcelle a toujours été intégrée de fait au terrain familial et ne présente aucun usage spécifique communal identifié.
Il a été vérifié l'absence d'équipements publics sur la parcelle et l'absence de contraintes techniques pouvant justifier son maintien dans le domaine communal.

La parcelle ne présente pas d'utilité publique directe. Elle peut être cédée afin de régulariser une situation foncière existante, simplifier la gestion cadastrale,

Entendu cet exposé, Mme la Maire invite l'assemblée délibérante à se prononcer sur ce point.

Envoyé en préfecture le 12/05/2026
Reçu en préfecture le 12/05/2026
Publié le
ID : 035-213501950-20260504-D_2026_50-DE

Après en avoir délibéré, il est proposé au Conseil Municipal de :

- ACCEPTER de vendre à l'1€ symbolique à Mme FOUGLE la parcelle communale cadastrée section AD n°494 ;

- PREVOIR que tous les frais afférents à cette vente sont à la charge de Mme FOUGLE ;

- AUTORISER Mme la Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

nombre de suffrages exprimés : 19 ; vote : 0 contre : 0 abstention : 0, 19 pour : approuvé à l'unanimité)

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le secrétaire de séance,
Mme Celine BOULAIRE

Délibération exécutoire à la date de publication.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme,

La Maire, Adeline CADOR

